

Mandats du
Service de la gestion
intégrée de l'eau
Direction des politiques de l'eau
MDDEP
2011-2012

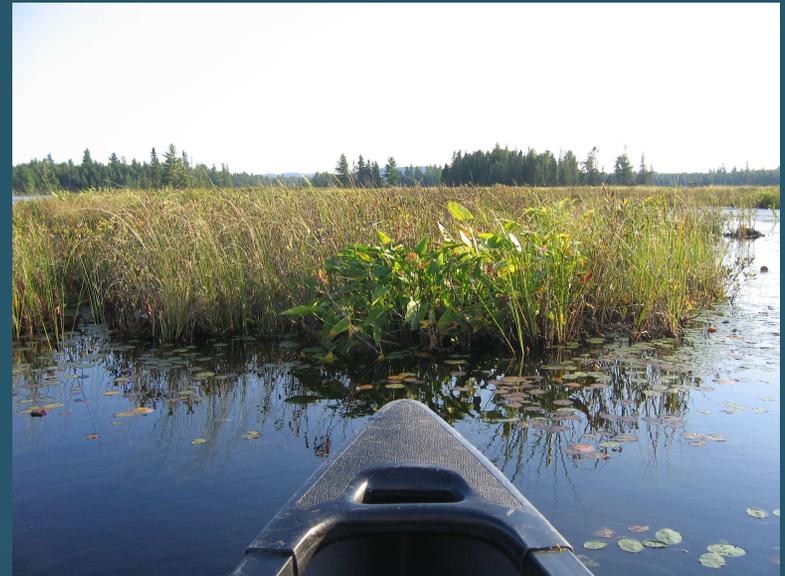
Hélène Trottier et
Marilou Tremblay
Le 25 février 2011

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

Plan de la présentation

1. Bloc « Légal »
2. Bloc « Outils »
3. Bloc « Échéanciers »



1. « Légal »

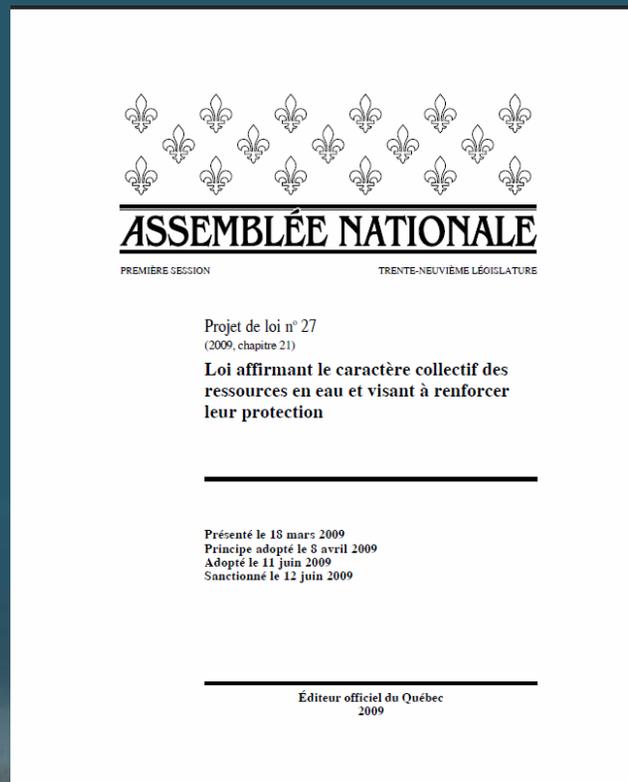


Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection

- Mission des OBV
- Articles 14,7° et 15
- Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau
- Règlements sur la déclaration des prélèvements en eau



Mission des OBV (article 14, 3^o,a)

- *...organisme ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre sa mise en œuvre, ...*



Articles 14, 7° et 15

- Obligations légales
- Modèle de l'avis public par le MDDEP
- Mise en application

Article 14, 7°

« *Lorsqu'il pourvoit à la constitution ou à la désignation d'un organisme en vertu du présent article, le ministre **publie, notamment dans la région concernée** et selon les modalités qu'il estime indiquées, **un avis** contenant, outre l'identification de l'organisme, une brève description de sa mission.* »

Article 15

« Après avoir approuvé un plan directeur de l'eau ou un plan de gestion intégrée de tout ou partie du Saint-Laurent, le ministre **publie, notamment dans la région concernée** et selon les modalités qu'il estime indiquées, **un avis** faisant mention de cette approbation et des endroits où le plan peut être consulté ou obtenu. Le ministre doit en outre **transmettre copie** du plan aux ministères et organismes(...)

Obligations légales

Articles 14, 7° et 15

- Publier un avis
- Notamment dans la région concernée
- Transmettre copie du plan (article 15)



Modèle de l'avis public du MDDEP pour l'article 14

Avis public

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs**

*ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI
(RECONNAISSANCE)*

*LOI AFFIRMANT LE CARACTÈRE COLLECTIF DES RESSOURCES EN EAU ET
VISANT À RENFORCER LEUR PROTECTION
(L.R.Q., c. C-6.2)*

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 14, 7^e paragraphe de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (L.R.Q., c. C-6.2), que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs reconnaît l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM), organisme ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre.

Pour plus d'information, consulter le site Web de l'organisme à l'adresse suivante :
<http://baiemissisquoi.esm.qc.ca/>

Le directeur des politiques de l'eau,
Marcel Gaucher

Québec 

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

Modèle de l'avis public du MDDEP pour les articles 14 et 15 pour un même OBV

Avis public

**Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs**

*ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI
(RECONNAISSANCE)*

*LOI AFFIRMANT LE CARACTÈRE COLLECTIF DES RESSOURCES EN EAU ET
VISANT À RENFORCER LEUR PROTECTION
(L.R.Q., c. C-6.2)*

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 14, 7^e paragraphe de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (L.R.Q., c. C-6.2) que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs reconnaît l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi (OBVBM), organisme ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en œuvre.

De plus, conformément à l'article 15 de la même loi, le ministre confirme l'approbation du plan directeur de l'eau élaboré par cet organisme de bassin versant.

Pour obtenir plus d'information et pour consulter le plan, visitez le site Web de l'organisme à l'adresse suivante : <http://baiemissisquoi.esm.qc.ca/>.

Le directeur des politiques de l'eau,
Marcel Gaucher

Québec 

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

Mise en application des articles

Article 14

À la fin de la période de transition, soit le

31 mars 2011

Article 15

- Pour les PDE déjà approuvés:

Inclus dans l'avis public de l'article 14

(voir modèle avis public article 14 et 15 pour un même OBV)

- Pour les autres

Au fur et à mesure de l'approbation des PDE

Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau

Adoption :
le 1^{er} décembre 2010

En vigueur :
le 1^{er} janvier 2011

Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

Article 4 (Loi sur l'eau)

Les coûts liés à l'utilisation des ressources en eau, dont les coûts de protection, de restauration, de mise en valeur et de gestion, sont assumés par les utilisateurs dans les conditions définies par la loi et en tenant compte des conséquences environnementales, sociales et économiques ainsi que du principe pollueur-payeur.

Objectifs du Règlement

- Récupérer, auprès des utilisateurs de l'eau, une partie des coûts publics et sociétaux de conservation, de restauration et de mise en valeur de l'eau et des écosystèmes aquatiques.
- Favoriser la prise de conscience de la valeur de l'eau par les grands utilisateurs de l'eau.

Les fonds recueillis

- versés au Fonds vert
- permettront de soutenir la réalisation de plusieurs engagements gouvernementaux touchant:
 - **l'acquisition et la diffusion de connaissances**
 - **la gestion intégrée des ressources en eau**



Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau

Adoption:

12 août 2009

- Permet de demander la quantité d'eau prélevée par l'ensemble des premiers préleveurs
- Permet de parfaire nos connaissances sur qui prélève quoi et en quelle quantité

Projet de règlement modifiant le règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau

- Apporte des dispositions spéciales au Règlement pour inclure les engagements découlant de l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent
- Présentement en consultation publique jusqu'au **28 mars 2011**

Liens utiles sur le site Web du MDDEP

- Loi sur l'eau
 - <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/protection/index.htm>
- Redevance sur l'eau
 - <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/redevance/reglement.htm>
- La gestion des prélèvements d'eau
 - <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/prelevements/index.htm>



2. « Outils »



Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

« Outils »

- Cadre de référence
- Guide pour l'élaboration d'un plan directeur de l'eau
- Travaux sur la participation publique
- Autres outils et données

Cadre de référence et Guide pour l'élaboration d'un PDE

- Deuxième génération des documents
- Motifs de révision :
 - Loi sur l'eau - 2009
 - Début du second cycle de GIRE – 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2021
 - Ajustements nécessaires à la suite du premier cycle de GIRE
 - Etc.



Cadre de référence

Trois grands chapitres :

- Définitions, principes, concepts et fondements de la GIRE
- Rôles, responsabilités, structure et fonctionnement des OBV et du ROBVO
- Rôles et responsabilités des acteurs gouvernementaux

Cadre de référence



- État d'avancement du document :
 - Consultation interne terminée
 - Intégration des commentaires en cours
- Étapes à venir :
 - Consultation externe
 - Révision et édition graphique
 - Publication
 - Échéancier visé : 31 mars 2011

Guide pour l'élaboration des PDE

- Document détaillé permettant de guider les OBV dans la réalisation de leur PDE
- 19 chapitres portant sur divers sujets :
 - Les concepts généraux de la GIRE et de bassins versants
 - La planification générale du processus
 - L'élaboration d'une vision
 - La collectes de données
 - Chaque étape du cycle de gestion intégrée des ressources en eau dont le PDE
 - La gestion adaptative
 - Etc.

Guide pour l'élaboration des PDE

- État d'avancement du document :
 - Rédaction et révision complétées
 - Édition graphique en cours
- Étapes à venir :
 - Publication
 - Échéancier visé : 31 mars 2011



Travaux sur la participation publique

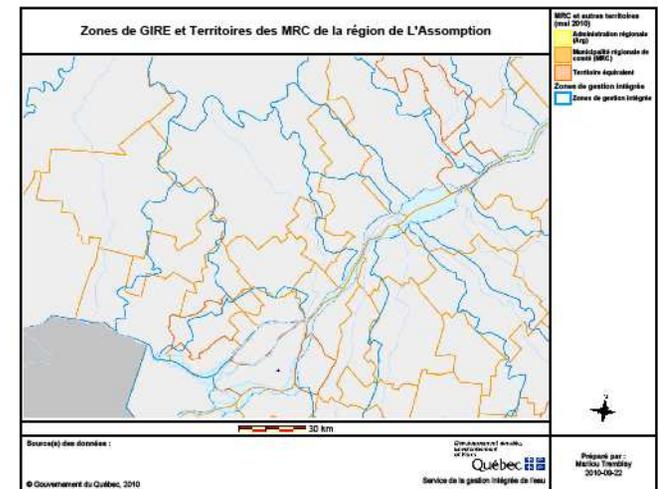


Photo : Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

- Amorce de réflexion sur le sujet
- Rédaction d'un guide sur la participation publique en cours
- 7 février 2011 : Rencontre du ROBVQ et du MDDEP sur le sujet

Autres outils et données

- Outils et données géomatiques :
 - ACRIgéo
 - SGGE
- Développement du Portail gouvernemental sur l'eau
- Élaboration d'une fiche technique sur l'intégration du volet « biodiversité » dans les PDE



Autres outils et données

- Autres suggestions?
 - Nous sommes intéressés à connaître vos besoins
 - Vous pouvez transmettre vos suggestions au ROBVQ d'ici le **31 mars 2011**

3. « Échéanciers »



Développement durable,
Environnement
et Parcs

Québec 

Prochains échéanciers

- **31 mars 2011** :
 - Dépôt des PDE des 33 OBV issus de la PNE
 - Dépôt des portraits préliminaires des 40 zones
- **31 mars 2012** :
 - Dépôts des portraits finaux et des diagnostics des 40 zones



Merci de votre attention!

Questions?